



Lettré banque

Par agedeglace

Bonjour,
ma banque m'a envoyé un courrier par mail le 22/11/22 m'informant que conformément à ma demande du 22/11/22 elle avait procédé au retrait irrévocable de M...(mon mari qui m'avait assigné en divorce le 21/10/22) du compte-joint. Hors, je venais moi-même de constater que ce compte avait été transformé en compte personnel à mon nom de jeune fille.

Je n'ai pas compris comment cela était possible sans ma co-signature et une des réponses à mes mails de demande d'explications fût ce courrier.

Je n'avais jamais demandé ce retrait irrévocable ni par téléphone ni par mail ni en présentiel.

D'autres priorités ont surgi à l'époque et en janvier un mail du service d'aide clientèle de la banque n'a pas plus répondu à cette question précise.

Aujourd'hui, j'ai relancé la banque sur ce sujet et je suis en attente d'un contact avec ma conseillère.

Cette lettre me trotte dans la tête comme le fait que des prélèvements au seul nom de mon mari aient continués ou même soient apparus sur ce désormais compte personnel.

Si quelqu'un peut m'aider

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous ne l'avez pas demandé mais lui l'a demandé ?

Il faut aussi révoquer les autorisations de prélèvement et faire opposition aux prélèvements non autorisés par vos soins.

Le mieux en cas de divorce c'est de clore le compte joint.

Par agedeglace

Bonjour,

je n'ai absolument pas demandé que le compte-joint soit transformé en compte personnel à mon nom propre. D'autant plus que je n'avais pas encore fini le transfert des prélèvements. J'ai dû attendre le printemps 2023 pour clôturer ce compte car des prélèvements à son nom apparaissent encore deci-dela.

Ce qui me gêne le plus c'est cette fameuse lettre qui fait de moi la décisionnaire. Elle est tout simplement fausse...

Par yapasdequoi

Les voies de recours contre la banque sont indiquées au bas de chaque relevé de compte.

Que ce soit vous-mêmes ou votre mari qui ait fait la demande, quelle importance ?

Par agedeglace

mais la lettre parle d'une demande que je n'ai pas faite pour justifier la transformation du compte dans ces conditions !

Par yapasdequoi

Quand la banque dit "votre" demande, elle désigne le client = vous, ou bien votre mari, ou bien les deux.

Et quel est le problème exactement ?

Par agedeglace

uniquement moi, le courrier commence par Madame,

Par yapasdequoi

Et quel est votre préjudice exactement ?

Par agedeglance

Je ne sais pas si c'est vraiment honnête

Par yapasdequoi

Bof. Le terme "vous" désigne soit une personne (poliment) soit un groupe de personnes (à partir de 2)
Souvent ces courriers sont des lettres types où le rédacteur ajoute seulement le nom en haut.
Si vous voulez vraiment en savoir plus prenez rendez-vous avec la banque qui vous expliquera.

Par agedeglance

Merci beaucoup de m'avoir répondu
Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'années